

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

**BACHELIER DE SPECIALISATION :
CADRE DU SECTEUR NON-MARCHAND**

Enseignement supérieur de type court

Approuvé par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale le

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le cadre du secteur non marchand est un professionnel de la gestion capable de répondre prioritairement aux besoins du secteur non-marchand en maîtrisant les différents aspects de cette fonction notamment les ressources humaines, les coûts, le cadre réglementaire, les stratégies de projet et leur financement.

Il exerce, à différents niveaux hiérarchiques, des responsabilités d'encadrement, de pilotage, d'organisation et de gestion d'institutions publiques, parapubliques et associatives, telles que services aux personnes handicapées, services d'aide à la jeunesse, services d'insertion sociale et professionnelle, associations d'intervention sociale, etc.

Dans son rôle spécifique de cadre du secteur non marchand, il est amené à analyser le fonctionnement, les pratiques, les stratégies et les modèles de son champ d'activité pour en dégager les problématiques et les enjeux actuels.

Membre de la direction ou de la ligne hiérarchique, il met en œuvre des compétences concernant :

- ◆ l'éthique et la déontologie,
- ◆ l'élaboration et la conduite stratégique de projets,
- ◆ le management et la gestion des ressources humaines, y compris l'évaluation,
- ◆ la gestion réglementaire, économique, financière et logistique, l'organisation du travail,
- ◆ l'expérience de l'intervention sociale, éducative et culturelle.

II. TACHES

Dans le cadre de sa fonction de pilotage :

- ◆ élaborer une vision prospective de l'organisation en phase avec celle des autorités de tutelles ;
- ◆ collaborer à la préparation, la mise en œuvre et au contrôle des budgets, notamment en cohérence avec les règles de subventionnement ;
- ◆ veiller au respect de la législation sociale en vigueur;
- ◆ concevoir, mettre en œuvre et évaluer des orientations pédagogiques et éducatives avec les professionnels et les conseiller en ces matières ;
- ◆ définir avec les professionnels les projets et les activités pédagogiques, éducatives ou sociales de l'organisation et les superviser ;
- ◆ favoriser l'expression des usagers et en tenir compte dans l'organisation des modalités de travail ;
- ◆ mettre en place des processus décisionnels et déléguer des responsabilités ;
- ◆ appliquer des pratiques managériales d'organisation du travail ;
- ◆ dynamiser les ressources humaines et favoriser un processus de changement au sein des équipes :
 - en développant les potentialités des membres du personnel ;
 - en mettant en place des procédures visant l'amélioration de la communication et la transparence du travail ;
 - en animant des réunions ;
 - en élaborant et en mettant en place un plan de formation au sein de l'organisation ;
 - en installant des processus d'évaluation ;

- ◆ pratiquer un management éthique conforme à la bonne gouvernance et en lien avec les préoccupations de la collectivité.

Dans le cadre de sa fonction stratégique :

- ◆ procéder à une analyse prospective permanente de l'organisation et de son environnement ;
- ◆ définir des stratégies de développement
- ◆ mobiliser les ressources, mettre en œuvre et évaluer les projets de l'organisation ;
- ◆ collaborer à la définition d'une politique intégrée et appropriée de gestion des ressources humaines sur base de la législation en vigueur, et l'appliquer ;
- ◆ développer et entretenir des relations constructives avec les partenaires sociaux dans les formes prescrites ;
- ◆ appliquer des stratégies de résolution de problèmes organisationnels ;
- ◆ actualiser ses compétences professionnelles.

Dans le cadre de sa fonction symbolique :

- ◆ représenter l'organisation, parler en son nom, en interne et en externe ;
- ◆ évaluer la cohérence des systèmes en vigueur par rapport à l'idéologie sous-jacente ;
- ◆ animer une réflexion sur l'éthique de l'accompagnement professionnel.

Dans le cadre de sa fonction d'interface :

- ◆ mettre en œuvre une méthodologie permettant le positionnement de l'organisation dans son environnement ;
- ◆ concevoir des projets en synergie avec des partenaires en tenant compte des ressources disponibles et des objectifs de développement.

III DEBOUCHES

Organisations grandes, moyennes ou petites, publiques, parapubliques, associatives ou privées des secteurs :

- ◆ de l'aide sociale,
- ◆ de l'éducation et l'enseignement,
- ◆ de la culture
- ◆ de l'éducation permanente
- ◆ des O.N.G.
- ◆ de l'emploi et du travail
- ◆ de l'enfance et de la jeunesse,
- ◆ de la famille,
- ◆ du handicap,
- ◆ de l'immigration,
- ◆ de la justice,
- ◆ de la santé,
- ◆ de la santé mentale,
- ◆ de l'aide aux personnes âgées.
- ◆ ...